

## LES PHARMACIENS SONT PRÊTS A RÉPONDRE A UN ÉLARGISSEMENT DE LEURS COMPÉTENCES EN MATIÈRE VACCINALE

**L'Académie nationale de Pharmacie soutient la recommandation de la Haute autorité de santé (HAS) visant à élargir les compétences des pharmaciens, sages-femmes et infirmiers en matière de vaccination<sup>1</sup> et demande sa mise en application immédiate.**

De nombreuses données scientifiques et médicales avaient déjà, par le passé, validé l'efficacité d'une large vaccination pour lutter contre de nombreuses pathologies infectieuses, dès lors que l'on dispose de vaccins efficaces et utilisables à grande échelle (disponibilité, coût) et que la politique de santé est résolument tournée vers la prévention globale en santé. L'évolution de la crise sanitaire de la COVID-19 a démontré qu'une large vaccination de la population est un des éléments clé de lutte contre la pandémie.

Les taux de vaccination en France sont actuellement insuffisants. Une mise à jour pour certaines vaccinations chez les adultes et un renforcement chez les jeunes nécessitent un élargissement des accès à la vaccination. Même si la recommandation de la HAS ne concerne à ce jour que les personnes de plus de 16 ans non immunodéprimées, **l'Académie nationale de Pharmacie considère que l'objectif de couvertures vaccinales larges de la population par les vaccins non vivants actuels est de nature à lutter contre la morbi-mortalité parfois élevée des pathologies d'étiologie bactérienne ou virale concernées** : diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, infections à pneumocoque, infections à papillomavirus humains, hépatites (A et B), infections à méningocoque (A,C, W, Y) et grippe saisonnière.

L'engagement de tout le réseau des pharmaciens dans l'accès au vaccin Covid-19 a conforté leur rôle d'acteurs de santé publique, acteurs de proximité permettant de réduire les inégalités territoriales et celles d'accès aux soins. **C'est pourquoi l'Académie nationale de Pharmacie approuve et recommande l'accompagnement de cette démarche d'extension de la vaccination par les pharmaciens**, en mettant en œuvre :

- **une formation adaptée** au geste vaccinal,
- **une coordination interprofessionnelle** de cette nouvelle activité des pharmaciens dans le parcours de santé proposé à la population,
- **une traçabilité exhaustive** tant en amont du geste vaccinal (suivi des lots, des opérateurs...) que pour le sujet vacciné (inclusion dans le dossier médical partagé, le carnet de vaccination, voire le passeport vaccinal..., et un suivi dans un fichier national de données de santé).

*HAS : recommandation vaccinale « Élargissement des compétences en matière de vaccination des infirmiers, des pharmaciens et des sages-femmes », 28 janvier 2022. [https://www.has-sante.fr/jcms/p\\_3312462/fr/elargissement-des-competences-en-matiere-de-vaccination-des-infirmiers-des-pharmaciens-et-des-sages-femmes](https://www.has-sante.fr/jcms/p_3312462/fr/elargissement-des-competences-en-matiere-de-vaccination-des-infirmiers-des-pharmaciens-et-des-sages-femmes)*